

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

6 JUILLET 2026

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 6 juillet 2026 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 100, Route 132 Ouest à Grosses-Roches.

Présences :

Monsieur Bruno Fournier, maire

Monsieur Patrick Fabre, conseiller au siège # 1

Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2

Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 3

Monsieur Gilles Bilodeau, conseiller au siège # 4

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Bruno Fournier, maire. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, est aussi présente.

Trois (3) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte.

2026-07-68 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire 6 juillet 2026

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 1^{er} juin 2026

4. CONSEIL

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
- 5.2 Dépôt du rapport des dépenses et revenus à ce jour

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Demande pour déplacer signalisation sur la route 132
- 7.2 Travaux de drainage rue de la Mer
- 7.3 Travaux réparation pavage dans le périmètre urbain

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1 Suivi localisation conduite d'eau potable de la centrale de pompage aux réservoirs sur la côte

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. LOISIRS ET CULTURE

12. AUTRES

13. VARIA

14. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

2026-07-69 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} JUIN 2026

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026.

ADOPTÉE

2026-07-70 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 5 MAI AU 2 JUIN AU 6 JUILLET 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 2 juin au 6 juillet 2026 pour un montant de 36 341,35 \$ numérotés consécutivement de 8138 à 8169 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

5.2 Dépôt du rapport des dépenses et revenus à ce jour

Pour votre information, la directrice générale et greffière-trésorière dépose les revenus et dépenses à ce jour. À cette date, les résultats respectent les prévisions budgétaires.

J'ai procédé à quelques transferts budgétaires afin d'équilibrer certains postes. Dans la dernière colonne, les montants apparaissant en négatif indiquent que le poste budgétaire est dépassé. Je procéderai à d'autres transferts budgétaires au besoin afin d'assurer l'équilibre du budget.

2026-07-71 APPUI À LA DEMANDE DE DÉPLACEMENT DE LA SIGNALISATION DE VITESSE SUR LA ROUTE 132 EST

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande des propriétaires du 131, route 132 Est visant le déplacement de la signalisation de vitesse située à proximité de leur résidence ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à améliorer la sécurité dans le périmètre d'urbanisation en réduisant les freinages brusques, l'utilisation fréquente des freins moteurs (freins Jacob), les nuisances sonores qui en découlent ainsi que les risques pour les accès résidentiels situés en aval ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge cette demande fondée et justifiée ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : PATRICK FABRE
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable qu'il appuie la demande des propriétaires du 131, route 132 Est concernant le déplacement de la signalisation de vitesse.

QUE le conseil souhaite que le ministère tienne compte des motifs invoqués dans cette demande et procède aux analyses requises en vue d'autoriser et de réaliser le déplacement de la signalisation, si jugé approprié.

ADOPTÉE

2026-07-72 AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR TRAVAUX DE DRAINAGE – RUE DE LA MER ET AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT que le tuyau de drainage situé entre les résidences du 174 et du 178, rue de la Mer est à remplacer afin d'assurer un drainage adéquat ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES BILODEAU
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise une dépense d'environ **5 000 \$** pour procéder au remplacement dudit tuyau de drainage.

QUE la directrice générale soit autorisée à commander les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux et à communiquer avec la compagnie **SAMPHI** de Les Méchins afin de procéder à la location d'une pelle mécanique pour le creusage du fossé et la préparation du bassin de rétention.

QUE la directrice générale soit également autorisée à procéder à l'achat de **deux blocs de béton** destinés à la construction d'un muret sur un côté du bassin de rétention.

QUE cette dépense soit financée à même le **surplus accumulé non affecté** de la municipalité.

ADOPTÉE.

Point 7.3 Travaux réparation pavage dans le périmètre urbain

La directrice générale est autorisée à commander une palette d'asphalte froide pour réparer les rues du village et la route de Grosses-Roches.

2026-07-73 AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR LA LOCALISATION DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ENTRE LA CENTRALE DE POMPAGE ET LES RÉSERVOIRS

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucun plan permettant de localiser avec précision la conduite d'eau potable reliant la centrale de pompage aux réservoirs situés sur la côte ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de localiser cette conduite afin de mieux connaître son emplacement et d'en profiter pour vérifier la présence de fuites éventuelles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise les démarches nécessaires afin de localiser la conduite d'eau potable reliant la centrale de pompage aux réservoirs.

QUE le conseil municipal autorise la dépense requise pour la réalisation de ces travaux, avec la collaboration de la Ville de Matane pour la localisation de la conduite et de la compagnie **SAMPHI**, de Les Méchins, pour la location d'une pelle mécanique afin d'effectuer les excavations nécessaires.

QUE les dépenses soient imputées au budget prévu à cette fin.

QUE, dans l'éventualité où le coût des travaux excéderait le budget disponible, le montant excédentaire soit financé à même le **surplus accumulé non affecté** de la municipalité.

ADOPTÉE.

**2026-07-74 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL
(PAVL) – VOLET REDRESSEMENT-
SÉCURISATION ET MANDAT À LA FIRME DE
GÉNIE DE LA FQM**

CONSIDÉRANT QUE les glissières de sécurité situées dans la Grande Côte, sur la route de Grosses-Roches, sont en fin de vie utile et n'offrent plus le niveau de protection requis pour assurer la sécurité des usagers de la route ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation représente un risque important pour les automobilistes, particulièrement en période hivernale, où une perte de contrôle d'un véhicule pourrait avoir de graves conséquences en raison de l'absence de protection adéquate ;

CONSIDÉRANT QUE la circulation sur le pont Tremblay est rendue difficile en raison de son profil plus bas que celui de la chaussée, ce qui occasionne un impact important pour les véhicules qui l'empruntent ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grosses-Roches souhaite corriger cette situation afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec met à la disposition des municipalités des programmes d'aide financière permettant la réalisation de travaux visant l'amélioration et la sécurisation des infrastructures routières ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches dépose une demande d'aide financière dans le cadre du **Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement-Sécurisation**, afin de réaliser les travaux nécessaires à la sécurisation de la grande côte sur la route de Grosses-Roches ainsi qu'à l'amélioration de la circulation au pont Tremblay.

QUE la Municipalité mandate la firme de génie de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la préparation des plans, devis, estimations, documents techniques et de tout autre document requis pour le dépôt de cette demande d'aide financière, le tout sous réserve de l'approbation, par le conseil municipal, d'un budget d'honoraires.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

2026-07-75 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 43.

ADOPTÉE

Le président d'assemblée
Bruno Fournier

La directrice générale et greffière-trésorière
Linda Imbeault